

DES AIDES POUR L'AMELIORATION DE VOTRE HABITAT : Le PACT ROANNAIS

Vous devez faire des travaux ?

Pour améliorer votre confort, adapter votre logement ou diminuer vos consommations d'énergie, en bref : pour améliorer vos conditions de vie et pour valoriser votre patrimoine !

Les Travaux de réhabilitation et d'adaptation peuvent être subventionnés sous condition de ressources !

Les subventions par :

- *L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- *L'état (crédit d'impôts)

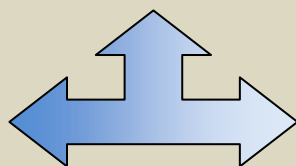
Des aides complémentaires selon votre situation :

- *La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- *Les Caisses de retraite (CRAM, CNRACL, Caisse de Retraite complémentaire...)

L'AIDE DU PACT DU ROANNAIS

1. Pour définir votre projet

L'équipe du PACT du Roannais vous accompagne dans votre projet de travaux : conseils techniques et financiers, simplification de vos démarches administratives, recherche d'aides financières.



2. Pour financer votre projet

Le PACT du Roannais étudie avec vous les possibilités d'aides financières auprès des différents organismes. Il constitue et gère les dossiers administratifs jusqu'au paiement de la subvention.

LES GRANDES ETAPES de votre projet

Prise de contact avec le PACT du Roannais
Elaboration du projet
Visite de votre opération avec le spécialiste du PACT
Constitution et dépôt du dossier de demande de subventions
Réalisation du projet après notification des financements.
Versement des subventions

INFORMEZ-VOUS AUPRES DE L'EQUIPE DU PACT DU ROANNAIS

- *En vous rendant dans les locaux du PACT – 23 rue Georges Ducarre à ROANNE
- *Par téléphone au 04 77 44 47 37 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- *Par mail : pact.roannais@orange.fr